

Budget primitif 2019

Note de présentation brève et synthétique

1. Le Cadre général du budget

L'article L2313.1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation : elle est disponible sur le site internet communal www.divonne.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 17 janvier 2019 par le conseil municipal. Il a été bâti sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté en séance du 13 décembre et établi avec la volonté de :

- Poursuite du désendettement
- Maîtrise des dépenses
- De ne pas augmenter la fiscalité
- Poursuivre les projets engagés.

Le budget général de la commune est composé du budget principal et de 7 budgets annexes (CCAD, piscine, hippodrome, eau minérale, bois, baux, quartier de la gare).

2. Budget principal

2.1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 20 652 450 € .

RECETTES

Le produit des services est prévu à hauteur de **925 630€**. Ce produit est constitué principalement de la redevance péri-scolaire pour 668 190 € (restaurant scolaire).

Des charges des logements et des participations des communes de Grilly et Vesancy pour la mise à disposition de la police municipale pour 127 500 €.

De la redevance d'occupation du domaine public pour 63 640 €.

Les dotations et participations sont prévues à hauteur de **2 964 488 €** (en hausse de 4.49% par rapport à 2018). Elles sont composées principalement de :

- La dotation globale de fonctionnement qui devrait s'établir à 200 000€ au lieu de 300 000€ pour l'exercice précédent, soit une baisse de près de 33%.
- La compensation franco-genevoise est en légère progression de 172 199€ et s'établira à hauteur de 2 438 226 €.
- Des participations de la caisse d'allocations familiales pour les activités périscolaires à hauteur de 52 700 €,
- Des allocations compensatrices versées par l'état pour 103 422 €.
- Du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement (voirie, bâtiments publics) pour 70 000 €.

Les revenus des immeubles sont prévus à hauteur de 183 334 € pour 194 754€ en 2018. Il s'agit principalement des loyers des logements communaux et la location du bâtiment gendarmerie.

Les impôts et taxes s'élèveront à **16 290 398 €**, en progression de 3% par rapport à l'an dernier. Ce poste est composé :

- Du produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation prévu pour **8 567 786 €**
- Du produit de la taxe d'habitation sur les logements vacants : montant estimé à 120 825 €
- De l'allocation de compensation versée par l'intercommunalité et correspondant au produit économique transféré le 01.01.2017, déduction faite des transferts de charge pour un montant estimé à 939 487 €.
- De la dotation de solidarité communautaire : 37 000 €
- Des droits de place (marchés hebdomadaires) pour 151 000 €.
- De de la taxe sur la consommation finale d'électricité estimée à 250 000 €
- Du produit des jeux estimé à 4 600 000 € estimation prudente, ce produit pouvant être fluctuant
- De La taxe additionnelle sur les droits de mutation qui devrait s'établir à 1 200 000 €.

Les atténuations de charges pour 67 000 € comprennent les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux situations d'indisponibilité physiques.

Les produits exceptionnels sont prévus à hauteur de **30 000 €**.

| Chapitre | BP 2018 | BP 2019 |
|--|------------------------|------------------------|
| 013 - atténuation de charges | 129 850,00 € | 67 000,00 € |
| 70 - produits des services | 938 627,00 € | 925 630,00 € |
| 73 - Impôts et taxes | 15 793 091,00 € | 16 290 398,00 € |
| 74 - Dotations et participations | 2 837 067,00 € | 2 964 488,00 € |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 355 548,00 € | 351 334,00 € |
| 76 - Produits financiers | 8 000,00 € | 4 000,00 € |
| 77 - Produits exceptionnels | 80 000,00 € | 30 000,00 € |
| 042 - Opérations d'ordre | 119 600,00 € | 19 600,00 € |
| Total | 20 261 783,00 € | 20 652 450,00 € |

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 20 652 450 €

| Chapitre | BP 2018 | BP 2019 |
|--|------------------------|------------------------|
| 011- Charges à caractère général | 4 761 932,00 € | 4 691 713,00 € |
| 012- Charges de personnel | 6 832 944,00 € | 6 932 000,00 € |
| 014- Atténuation de produits | 1 943 675,00 € | 1 972 790,00 € |
| 65- Autres charges de gestion courante | 3 722 978,00 € | 4 354 498,00 € |
| 66- Charges financières | 688 550,00 € | 635 327,00 € |
| 67- Charges exceptionnelles | 93 490,00 € | 62 500,00 € |
| 023- Virement à l'investissement | 1 050 000,00 € | 1 093 622,00 € |
| 042- Opérations d'ordre+ provisions | 970 000 € | 900 000,00 € |
| 022- dépenses imprévues | 198 214,00 € | 10 000 € |
| Total | 20 261 783,00 € | 20 652 450,00 € |

Les charges à caractère général sont prévues à hauteur de **4 691 713 € (-1.47% par rapport au budget précédent)**. Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : eaux, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux entretien des bâtiments, entretien de voirie et des réseaux, impôt et taxes, primes assurances, contrats de maintenance, entretien des biens mobiliers et des véhicules, livres de bibliothèques, fournitures scolaires...

La volonté est de maîtriser ces charges de fonctionnement courant.

Les charges de personnel s'établissent à 6 932 000 €, en progression de 0.98% par rapport au budget 2018. Les éléments clés de ce chapitre afin de maîtriser ce budget sont :

- Pas de création de poste
- Remplacement au cas par cas des départs à la retraite et agents absents en longue durée

A été intégrée à ce chapitre la subvention versée au SDIS pour les allocations des vétérans.

Les atténuations de produits sont constituées du reversement de produits et fonds de péréquation à l'Etat (-1.5%) pour 1 943 675 €

Le reversement au titre du FNGIR est stable : 1 228 675 €

Le montant prévisionnel FPIC est prévu pour 359 115 €

La taxe de séjour perçue est reversée en totalité à l'office de tourisme pour un montant estimé à 350 000 €.

Les charges de gestion courante s'élèvent à **4 354 498 €**, (en progression de près de 16.96% par rapport au BP 2018) et prévoit :

La participation (subvention d'équilibre) aux budgets annexes s'élèvent 3 079 597 € décomposée comme suit

- 1 157 665 € au budget annexe CCAD (fonctionnement de l'esplanade du lac)
- 750 310 € au budget annexe de la piscine
- 1 021 569 € au budget annexe du quartier de la gare
- 112 858 € au budget annexe de l'hippodrome
- 37 195 € au budget annexe des bois

Une progression des participations résultant de la prise en compte de la section d'investissement du budget annexe quartier de la gare.

- Le versement des indemnités aux élus pour 143 928 €
- Le contingent au service incendie pour 208 000 €
- La subvention au CCAS qui s'élève à 150 000 €
- Les subventions aux associations pour 425 756€
- Une subvention de 308 000 € pour l'EPIC Office de tourisme

Les charges financières sont prévues à hauteur de **635 327 €** (-7.73% par rapport à 2018)

Ce poste comprend essentiellement le remboursement des intérêts de la dette. Poste en baisse, aucun emprunt n'a été réalisé en 2018.

Au 31/12/2019 la dette du budget principal s'établira à 15.63 M € et à 16.82 M € avec le budget annexe esplanade.

Les charges exceptionnelles pour **62 500 €** : elles sont composées de la subvention d'équilibre au budget annexe eau minérale et de l'annulation de titres émis les exercices précédents.

Virement à l'investissement : **1 093 622 €** sont dégagés pour financer les opérations d'investissement.

Dépenses imprévues : une somme de 10 000 € est inscrite sur ce compte.

2.2 Section d'investissement

RECETTES

Les recettes s'élèvent à 3 100 651 €.

| Chapitre | BP 2018 | BP 2019 |
|---------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 13 - Subventions | 605 609,00 € | 425 029,00 € |
| 16 - Emprunts | 2 000,00 € | 2 000,00 € |
| 10 - FCTVA , taxe d'aménagement | 780 000,00 € | 630 000,00 € |
| 021 - Virement section fonctionnement | 1 050 000,00 € | 1 093 622,00 € |
| 27 - Immobilisations financières | 17 779,00 € | 0,00 € |
| 024 - Produits de cession | 1 740 000,00 € | 0,00 € |
| 040 - Dotations aux amortissements | 950 000,00 € | 900 000,00 € |
| 041 - Opérations patrimoniales | 100 000,00 € | 50 000,00 € |
| Total | 5 245 388,00 € | 3 100 651,00 € |

Elles sont constituées

- **De la dotation aux amortissements** : 900 000€
- **Du FCTVA** : 280 000 €
- **De la Taxe d'aménagement** : 350 000€
- **Du produit des PUP** : 325 029 €
- **Du virement de la section de fonctionnement** : 1 093 622 €

DEPENSES

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 100 651 €

| Chapitre | BP 2018 | BP 2019 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| 10 – Dotations réserves | 0,00 € | 150 000,00 € |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 210 000,00 € | 25 000,00 € |
| 204 - Subventions d'équipement | 95 000,00 € | 155 000,00 € |
| 21 - Immobilisations corporelles | 520 200,00 € | 335 508 € |
| 23 - Immobilisations en cours | 2 316 500,00 € | 275 000,00 € |
| 27 - Autres immobilisations financières | 363 753,00 € | 345 152,00 € |
| Opérations d'équipement | 260 000,00 € | 505 000,00 € |
| 16 - Emprunts | 1 205 097,00 € | 1 240 391,00 € |
| 020 - Dépenses imprévues | 55 238,00 € | 0,00 € |
| 040 - opération d'ordre | 119 600,00 € | 19 600,00 € |
| 041 - Opérations patrimoniales | 100 000,00 € | 50 000,00 € |
| Total | 5 245 388,00 € | 3 100 651,00 € |

Les principaux postes sont :

- **Opérations** : 505 000 € (école Guy de Maupassant et avenue des Thermes)
- **Acquisition matériel (logiciels, plantations...)** : 201 048 €
- **Bâtiments communaux** : 240 000 €
- **Réseaux** : 275 000 €
- **Voirie** : 180 000 €
- **Foncier** : 20 000 €
- **Subvention équipement budget eau** : 140 000 €

3. Les budgets annexes

Activité loisirs équestres et golf de l'hippodrome

| (en €) | BP 2018 | BP 2019 |
|----------------------------|-----------|-----------|
| FONCTIONNEMENT | | |
| Recettes de fonctionnement | 205 210 € | 197 758 € |
| Dont subvention équilibre | 107 895 € | 112 858 € |
| Dépenses de fonctionnement | 205 210 € | 197 758 € |
| INVESTISSEMENT | | |
| Recettes d'investissement | 72 000 € | 74 000 € |
| Dépenses d'investissement | 72 000 € | 74 000 € |

Ce budget retrace les opérations concernant le fonctionnement de l'hippodrome ainsi que les revenus de location du centre équestre et du golf.

Aménagement du quartier de la gare

| (en €) | BP 2018 | BP 2019 |
|----------------------------|-------------|-------------|
| FONCTIONNEMENT | | |
| Recettes de fonctionnement | 164 764 € | 1 035 869 € |
| Dont subvention équilibre | 148 872 € | 1 021 569 € |
| Dépenses de fonctionnement | 164 764 € | 1 035 869 € |
| INVESTISSEMENT | | |
| Recettes d'investissement | 9 067 174 € | 874 243 € |
| Dépenses d'investissement | 9 067 174 € | 874 243 € |

Les prévisions budgétaires s'élèveront à 1 035 869 € en fonctionnement et 874 243 € en investissement.

Le traité de concession du quartier de la gare a été signé en juin 2016. Les dépenses sont en progression en raison de la dotation aux amortissements ainsi qu'aux frais financiers versés à l'EPF dans le cadre des acquisitions. La section d'investissement prend en compte les annuités de portage des acquisitions portées par l'EPF. La subvention d'équilibre prend en compte le financement de la section d'investissement.

Baux et concessions

| (en €) | BP 2018 | BP 2019 |
|---|----------|----------|
| FONCTIONNEMENT | | |
| Recettes de fonctionnement | 67 887 € | 67 000 € |
| Dépenses de fonctionnement | 67 887 € | 67 000 € |
| Dont reversement excédent budget annexe | 36 800 € | 36 000 € |
| Recettes d'investissement | 18 084 € | 18 084 € |
| Dépenses d'investissement | 18 084 € | 18 084 € |

Les prévisions budgétaires s'élèveront à 67 000 € en fonctionnement et 18 084 € en investissement. Un budget en progression, le produit issu des baux et concessions (poste, camping, mini-golf) est stable et permet de reverser un excédent de 36 000 € au budget principal.

Bois et forêts

| (en €) | BP 2018 | BP 2019 |
|-----------------------------|----------|----------|
| FONCTIONNEMENT | | |
| Recettes de fonctionnement | 83 735 € | 92 307 € |
| Dont subvention d'équilibre | 41 965 € | 57 195 € |
| Dépenses de fonctionnement | 83 735 € | 92 307 € |
| INVESTISSEMENT | | |
| Recettes d'investissement | 26 215 € | 24 236 € |
| Dépenses d'investissement | 26 215 € | 24 236 € |

Les prévisions budgétaires s'élèveront à 92 307 € en fonctionnement et 24 236 € en investissement. Un budget en progression par rapport aux prévisions budgétaires de l'exercice précédent notamment sur le poste entretien bois et forêt. Le produit de vente de coupes de bois est prévu à hauteur de 50 000 €.

CCAD (Esplanade du lac)

| (en €) | BP 2018 | BP 2019 |
|-----------------------------|-------------|-------------|
| FONCTIONNEMENT | | |
| Recettes de fonctionnement | 1 346 507 € | 1 349 265 € |
| Dont subvention d'équilibre | 1 142 407 € | 1 157 665 € |
| Dépenses de fonctionnement | 1 346 507 € | 1 349 265 € |
| INVESTISSEMENT | | |
| Recettes d'investissement | 507 593 € | 499 699 € |
| Dépenses d'investissement | 507 593 € | 499 699 € |

Les prévisions budgétaires s'élèveront à 1 349 265 € en fonctionnement et 499 699 € en investissement.

La progression de la subvention d'équilibre du budget général résulte de la non progression des recettes. L'annuité de la dette s'élèvera à 514 146,92 euros.

Eau minérale de Divonne

| (en €) | BP 2018 | BP 2019 |
|--------------------------------|----------|-----------|
| FONCTIONNEMENT | | |
| Recettes de fonctionnement | 50 000 € | 49 200 € |
| Dont subvention exceptionnelle | 50 000 € | 40 000 € |
| Dépenses de fonctionnement | 50 000 € | 49 200 € |
| INVESTISSEMENT | | |
| Recettes d'investissement | 95 000 € | 151 500 € |
| Dont subvention d'équipement | 95 000 € | 140 000 € |
| Dépenses d'investissement | 95 000 € | 151 500 € |

Les prévisions budgétaires s'élèveront à 49 200 € en fonctionnement et 151 500 € en investissement. Ce nouveau budget annexe a été créé suite à la signature du contrat de fourniture et de licences exclusives avec la société Andrénius. Sur le premier exercice ont été prévues des dépenses liées à la sécurisation du site, des prestations de conseil, intervention spécialisée, dépenses de fluides, entretien des pompes, études environnementales, etc. Les dépenses liées aux procédures administratives seront en nette diminution sur le prochain exercice.

Piscine / plage

| (en €) | BP 2018 | BP 2019 |
|----------------------------|-------------|-------------|
| FONCTIONNEMENT | | |
| Recettes de fonctionnement | 1 355 302 € | 1 020 910 € |
| Dont subvention équilibre | 1 058 573 € | 750 310 € |
| Dépenses de fonctionnement | 1 355 502 € | 1 020 910 € |
| INVESTISSEMENT | | |
| Recettes d'investissement | 534 018 € | 205 500 € |
| Dépenses d'investissement | 534 018 € | 205 500 € |

Les prévisions budgétaires s'élèveront à 1 020 910 € en fonctionnement et 205 500 € en investissement.

Les orientations budgétaires prennent en compte les frais qui seront engagés sur le projet de centre Aqua-ludique et thermal en section d'investissement et notamment les frais de maîtrise d'ouvrage pour la construction de la canalisation.